




ACTION 15	Installer des ruches sur un terrain communal	Date de création : Septembre 2021
		Date de mise à jour :

AXE 2	Préserver la biodiversité locale, protéger les milieux et les ressources nous entourant
--------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

OBJECTIF GLOBAL 3	Favoriser la biodiversité
--------------------------	----------------------------------

Contribution aux 17 ODD (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)										
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  </div> <div style="border: 2px solid orange; padding: 5px; text-align: center;"> 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE  </div> </div> <div style="border: 2px solid orange; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES  </div>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</td> <td style="width: 50px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources</td> <td style="background-color: red;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</td> <td></td> </tr> </table>	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources		Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains		Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère											
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources											
Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains											
Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations											
Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables											

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Depuis plusieurs années, la commune n'utilise plus de pesticides. Dans cette logique, sachant que les abeilles jouent un rôle important dans notre écosystème, il nous semble utile d'installer des ruches dans un espace communal éloigné des maisons d'habitation. ✚ Protéger les abeilles Favoriser la biodiversité Mieux gérer la végétation des espaces communaux Sortie pédagogique pour les élèves des trois écoles Récolter du miel 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Achat et installation de 5 ruches Achat de 6 essaims ✚ Formation d'un agent municipal au métier d'apiculteur

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune Réf Copil : Nicolas Dumont, Eric Le Blay, Xavier Pierre	API Distribution, Formateur (apiculteur professionnel)

Indicateur(s) de suivi	Bilan régulier avec le responsable des ruches Quantité de miel produit ?
-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 682,40€ (Ruches 1 082,40€ + Essaims 600€)	1 682,40€	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	X			



Action complémentaire

Distribution de pièges à frelons asiatiques

Achat de 100 pièges à frelons asiatiques.
Réunion de présentation et d'information à la mairie le 09.03.2024, et distribution des 100 pièges aux personnes demandeuses.

Pays basque

FRELON ASIATIQUE

« Face à la catastrophe silencieuse », la riposte s'organise

Ce 9 mars, le Collectif de lutte contre les frelons asiatiques organise des actions d'information dans tout le Pays basque pour inciter au piégeage des reines et tenter de freiner les nuisances de l'insecte

Julie Martinez
j.martinez@sudouest.fr

En cette fin d'hiver, les arbres encore nus, en ville comme à la campagne, laissent apparaître les silhouettes sphériques et grisâtres des anciens nids de frelons asiatiques. La menace est encore dormante, mais occupe déjà les esprits des apiculteurs basques.

Ce samedi 9 mars, à l'initiative du Collectif de lutte contre les frelons asiatiques au Pays basque, des distributions de pièges à frelons, accompagnées d'informations sur l'insecte, se dérouleront un peu partout sur le territoire (1). Cette initiative coïncide avec le début d'une campagne de piégeage de printemps (puis à l'automne) des reines fondatrices, à grande échelle, pour tenter de freiner la progression exponentielle de cet hyménoptère, arrivé il y a vingt ans, via le Lot-et-Garonne.

« Face à la catastrophe silencieuse, les apiculteurs amateurs et professionnels du Pays basque ont décidé de se fédérer pour trouver des solutions face aux ravages des frelons

asiatiques. Il y a une sous-estimation du problème et nous avons été confrontés à une prolifération record en 2023 », résume Cathy Tassy, apicultrice qui possède des ruches à Urt, Briscous et Hasparren notamment. Dans l'un de ses ruchers, il ne lui reste plus que deux ruches sur 20, malgré les efforts déployés pour sauver ses abeilles.

Aucune indemnité

Le Collectif de lutte contre les frelons asiatiques au Pays basque, créé en novembre 2023, dresse un constat alarmant : de lourdes pertes dans les ruchers, « des ravages écologiques, économiques, sanitaires et humains ». Il donne l'exemple d'un apiculteur à Ascain, qui a perdu 80 ruches, soit « 5 millions d'abeilles sacrifiées en un été ».

« Nous sommes touchés depuis l'arrivée du frelon asiatique au Pays basque, en 2009, retrace Angela Mallaroni, apicultrice professionnelle à Ciboure. Au début, cela a nécessité de déplacer nos ruches dans des zones de repli, en montagne ou dans la forêt landaise. Mais à mesure de la hausse de la prédation du frelon,

LE PLAN FRELON 2024

Le 27 février 2024, le plan de lutte contre le frelon asiatique, piloté par l'Association française sanitaire et environnementale (AFSE), a été dévoilé. Il prévoit le piégeage des reines fondatrices de colonies au printemps avec des pièges sélectifs, la protection des ruches ainsi que la destruction des nids.

Concernant la demande de classement en catégorie 1 des frelons, le ministère de l'Agriculture, contacté par nos soins, répond : « Le classement catégorie 1 n'existe plus dans la réglementation nationale du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui se réfère désormais aux dispositions de la loi Santé animale, classant les dangers sanitaires de A à E. Ce règlement ne couvre pas le cas du frelon asiatique. Cependant, le frelon asiatique est classé 'espèces exotiques envahissantes' par le ministère chargé de la Transition écologique ». Les apiculteurs du 64 déplorent qu'aucun budget ne soit avancé avec ces mesures.

nous avons dû déménager nos ruches de plus en plus tôt dans l'année, ce qui a un impact sur les miellées, notamment pour les jeunes colonies. En 2023, nous avons connu une pression inédite du frelon. J'ai dû bouger la totalité de mes colonies pour les sauver. Il y avait des milliers de frelons sur les ruches. Nous ne savons pas encore quelles seront les conséquences du stress du frelon sur les colonies d'abeilles qui ne sont pas en bon état. »

La présence du frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes est si importante depuis 2023, au Pays basque, que des zones entières ne peuvent plus accueillir de ruches afin de permettre aux abeilles de récolter le nectar en toute sécurité.

En 2023, la production de miel du département était en chute libre. À cela s'ajoute le coût de la perte de essaims pour les apiculteurs, les investissements pour les pièges ou les harpes électriques, en protection des

ruches. Problème : aucune indemnité n'est versée par l'État pour compenser ces pertes.

Biodiversité menacée

Avec cette campagne de piégeage de printemps, le Collectif entend « sensibiliser les élus et les citoyens à ce problème » qui va bien au-delà du monde apicole puisque maraîchers, viticulteurs ou même particuliers en sont victimes (lire par ailleurs). « Nous sommes tous désespérés qu'il n'y ait pas une prise en compte publique et coordonnée de ce problème », soupire Angela Mallaroni. Par extrapolation, c'est toute la biodiversité et la chaîne écologique qui pourraient être menacées : moins d'abeilles, moins de fleurs pollinisées, moins de fruits et légumes, etc.

Face à cet ennemi à pattes jaunes, le Collectif s'est fixé plusieurs objectifs : le piégeage des reines à grande échelle, obtenir de la préfecture la mise en place d'un plan frelon sur le

département 64, motiver la recherche pour trouver de nouvelles pistes ou faire reclasser l'insecte en danger sanitaire de première catégorie (lire par ailleurs).

« On sait qu'on ne pourra pas éradiquer le frelon, mais nous avons besoin de faire baisser la pression et de trouver un modus vivendi un peu tolérable pour nous tous, résume l'apicultrice. Nous vivons avec cette bestiole de juin à novembre. »

(1) Ustaritz, Bardos, Bayonne, Saint-Pée-sur-Nivelle,

Saint-Jean-Pied-de-Port,

Saint-Pierre-d'Irube... La liste complète des rendez-vous est consultable sur la page Facebook du Collectif de lutte contre les frelons asiatiques au Pays basque

